

Pièces à fournir pour un dossier de mariage

- ⇒ **Chemise « Dossier de mariage »** (à retirer en mairie).

- ⇒ **Copie intégrale de l'acte de naissance des futurs époux.**
 - De moins de 3 mois, si le service délivrant la copie se trouve en France
 - De moins de 6 mois, si le service délivrant la copie se trouve à l'étranger

- ⇒ **Pièces d'identité des futurs époux.**

- ⇒ **Justificatif de domicile ou de résidence récent** (*Facture EDF, Téléphone, etc.*).
 - *En cas d'hébergement, une attestation complétée par l'hébergeur muni de sa carte d'identité.*

- ⇒ **Informations sur les témoins** (noms, prénoms, date et lieu de naissance, profession et domicile, copie de leur titre d'identité).

- ⇒ **Contrat de mariage** (si il y en a un).

- ⇒ **Livret de famille** (si les futurs époux ont déjà des enfants en commun).

- ⇒ **Si un des futur époux est étranger, il doit fournir des documents spécifiques à sa nationalité** (certificat de coutume). **Se renseigner au consulat.**

- ⇒ **Dans certaines situations familiales particulières (veuvage, par exemple), des pièces complémentaires peuvent être demandées.**

La présence des deux futurs époux est obligatoire lors du dépôt du dossier de mariage car ils peuvent être auditionnés par l'Officier d'Etat Civil.